



DIEC/24-999-1734 du 19/02/2024

OLYMPIADES ACADEMIQUES DE MATHEMATIQUES - SESSION 2024

Références : Note de service n°2015-175 du 27 octobre 2015 publiée au BOEN N°41 du 5 novembre 2015 - Eduscol : <https://eduscol.education.fr/1966/olympiades-nationales-de-mathematiques>

Destinataires : Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme GUYOT - Tel : 04 42 91 71 87 - Courriel : anne-laure.guyot@ac-aix-marseille.fr - Mme DAUBIN - Tel : 04 42 91 73 49 - Courriel : benedicte.daubin@ac-aix-marseille.fr

L'épreuve se déroulera **le mercredi 20 mars 2024 de 8h à 12h15** (maximum), en deux parties de deux heures chacune, séparées d'un intermède compris entre cinq et quinze minutes.

Les sujets sont distribués au début de chacune des parties.

La première partie est constituée de deux exercices choisis par le jury national. Chaque candidat doit les résoudre individuellement. **Le premier exercice est commun à tous les élèves et s'appuie sur le programme du collège et de seconde GT. Le second exercice est spécifique du choix d'orientation de l'élève : un exercice pour les élèves ayant choisi la spécialité mathématique, un exercice pour les autres.**

La seconde partie de l'épreuve est consacrée à la résolution d'exercices académiques **avec les mêmes choix qu'au niveau national.**

Lors de la seconde partie académique, les candidats devront concourir par binôme, si possible mixte. Chaque binôme ne rend qu'une seule copie. Les changements ne sont pas autorisés. Néanmoins, si un candidat inscrit en binôme se retrouve seul le jour de l'épreuve du fait de l'absence de son équipier(ère) il peut concourir individuellement ou avec un autre élève dans le même cas que lui, sous réserve que les organisateurs sur place l'y autorisent.

Toutes les modifications effectuées en cas de force majeure devront être signalées par écrit lors de l'envoi des copies pour correction par le responsable.

Les centres d'épreuves sont les lycées d'origine des candidats.

Les sujets seront livrés dans les établissements centres d'épreuves au cours de la semaine du 11 au 15 mars à l'exception des établissements d'Aix-en-Provence qui devront venir retirer les sujets au rectorat. La date de retrait sera communiquée par le Bureau des Sujets.

Si besoin, les copies de composition modèle EN et le papier brouillon seront à demander au rectorat. Il n'est pas prévu d'intercalaire millimétré ENm. **La circulaire n°2015-178 du 1^{er} octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques s'appliquent.**

L'organisation de l'épreuve n'est pas prise en compte par le logiciel national CYCLADES.

Les lycées d'origine des candidats rempliront les convocations en fonction des annexes jointes et les remettront aux candidats.

La surveillance de l'épreuve est assurée par les professeurs de mathématiques.

Au début de l'épreuve, les candidats émargent une liste d'émargement par binôme suivant le modèle transmis par le rectorat aux centres d'épreuves. Les listes et le modèle de convocation au format Word seront transmises par la PNE EXABAC/GT ADM à partir du 19 février 2024.

Les copies non anonymées et les listes alphabétiques émargées seront adressées en courrier recommandé par les centres d'épreuves pour **le mercredi 27 mars 2024 au Lycée Jean Perrin 74 Rue Verdillon 13010 Marseille à l'attention de Mme Magali DUCREUX**, secrétariat des olympiades de mathématiques.

Je vous remercie pour votre implication.

Annexes : Modèle convocation candidat
Centres d'épreuves

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des examens et concours

OLYMPIADES ACADEMIQUES DE MATHEMATIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

CONVOCATION INDIVIDUELLE

Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Candidat(e) aux Olympiades de mathématiques année 2023-2024

Est convoqué(e) pour subir l'épreuve correspondante :

Le mercredi 20 mars 2024 de 8h à 12h15

Au lycée

Fait à , le

Signature du chef d'établissement.

Cachet de l'établissement.

Nota : *Le candidat devra se présenter 15 minutes avant le début de l'épreuve, muni de la présente convocation et d'une pièce d'identité avec photographie. Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle de composition avant la fin de l'épreuve.*

L'usage de la calculatrice avec un mode examen et du matériel usuel (compas, équerre, règle graduée ...) est autorisé.

La calculatrice sera mise en mode examen à la demande du surveillant.



**CENTRES D'ÉPREUVES OLYMPIADES DE MATHÉMATIQUES
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

DEPARTEMENT / VILLES	CENTRES D'ÉPREUVES	Total des Candidats
ALPES DE HAUTE PROVENCE (04)		
DIGNE	PIERRE GILLES DE GENNES	12
MANOSQUE	EIPACA	20
HAUTES ALPES (05)		
BRIANCON	ALTITUDE	2
GAP	ARISTIDE BRIAND	12
BOUCHES DU RHONE (13)		
AIX EN PROVENCE	CEZANNE	32
	LA NATIVITE	54
	MILITAIRE	12
	DUBY	22
	SAINT ELOI	8
	SAINTE CATHERINE DE SIENNE	14
	VAUVENARGUES	26
	SACRE CŒUR	8
ARLES	MONTMAJOUR	2
	PASQUET	56
AUBAGNE	JOLIOT CURIE	4
LA CIOTAT	MEDITERRANEE	32
	LUMIERE	40
MARSEILLE	MARSEILLEVEYRE	28
	PERRIN	12
	PROVENCE	30
	THIERS	48
	MONTGRAND	34
	CHEVREUL BLANCARDE	16
	SAINT JOSEPH LES MARISTES	24
	COURS BASTIDE	2
	NOTRE DAME DE SION	30
	REMPART	8
	LACORDAIRE	92
	ST CHARLES	12
	SIMONE VEIL	6

	DAUMIER	20
	SEVIGNE	30
	NOTRE DAME DE France	30
MARTIGUES	LANGEVIN	6
	LURCAT	26
MIRAMAS	JEAN COCTEAU	14
SALON DE PROVENCE	VIALA LACOSTE	28
	ADAM DE CRAPONNE	54
	EMPERI	2
VITROLLES	PIERRE MENDES France	30
TARASCON	DAUDET	18
GARDANNE	FOURCADE	62
ISTRES	RIMBAUD	2
COFFY	MARSEILLE	18
CHATEAURENARD	D'ORMESSON	24
GEMENOS	SAINT JEAN DE GARGUIER	2
VAUCLUSE (84)		
CARPENTRAS	HENRI FABRE	18
	MARIE PILA	32
L'ISLE SUR SORGUE	BENOIT	10
ORANGE	DE L'ARC	6
	SAINT LOUIS	16
VAISON LA ROMAINE	STEPHANE HESSEL	38
AVIGNON	SAINT JOSEPH	10
	AUBANEL	18
	MISTRAL	30
	PASTEUR	10
	PHILIPPE DE GIRARD	44
Total général		1296